

RÉPONSE JURIDIQUE EN CAS D'INCIDENTS GRAVES



Signalez l'incident aux autorités

Selon la région et le pays où vous exercez vos activités, la police et les autres services d'urgence peuvent constituer le premier point de contact. Le signalement de l'incident permet non seulement d'informer les autorités locales, mais aussi de constituer un dossier qui pourra être utilisé ultérieurement dans le cadre d'une procédure judiciaire. Conservez une trace de toutes vos communications avec la police ou les autorités locales.



Documentatez

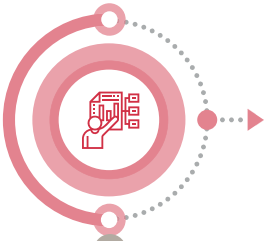
Enregistrez et conservez en toute sécurité autant d'informations que possible sur l'incident (voir Checklist – Documentation en vue d'une action en justice ultérieure). Prenez des notes sur tout ce que vous conservez, en précisant où, quand et qui est concerné.

- Conservez toutes les informations dans leur format d'origine et limitez-en l'accès.
- Enregistrez toutes les informations, documents, déclarations, photos et vidéos avec leurs métadonnées.
- Ne menez pas d'entretiens approfondis si vous n'avez pas reçu de formation à cet effet.
- Si cela ne présente aucun danger et avec leur consentement, conservez les coordonnées des témoins.



Demandez conseil à un avocat

Un avocat compétent, généralement spécialisé en droit pénal, vous fournira des conseils et, si nécessaire, vous représentera devant les instances judiciaires. Il vous aidera à élaborer une stratégie juridique, à évaluer les risques par rapport aux avantages potentiels, et vous expliquera la législation applicable ainsi que la procédure judiciaire. *Un conseil juridique est indispensable en cas de risque de détention et/ou de procédure judiciaire.*



Réalisez une évaluation des risques liés à une action en justice

Les travailleurs humanitaires, leurs familles, un avocat, un conseiller en sécurité et d'autres parties prenantes concernées, en fonction de l'incident, doivent être consultés afin d'étayer la décision d'engager ou non une action en justice. (Voir Checklist – Évaluation des risques liés à une action en justice)..



Engagez une action en justice, si c'est approprié

Consultez les victimes, les témoins et les membres du personnel pour connaître leurs attentes.

Sollicitez l'aide de "Protect Aid Workers" et des conseils juridiques ainsi que des conseils sur l'accompagnement psychosocial et les bonnes pratiques.